

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Génie industriel parc. Méthodes avancées de génie industriel pour l'industrie du futur - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Génie industriel parc. Méthodes avancées de génie industriel pour l'industrie du futur - 2ème année comme suit :

Membres du jury

Xavier BOUCHER, Président, PU - Ecole de Mines

Olivier DEVISE, Vice-président, Maitre de conférence

Semestre 1

Lyes NECHAK, Maitre de conférence

Ahmed NAIT SIDI MOH, Professeur des universités

Semestre 2

Lyes NECHAK, Maitre de conférence

Ahmed NAIT SIDI MOH, Professeur des universités

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont
Auvergne
Mathias BERNARD



Le 13 janvier 2026